



N° 4073
Entrée le 08.05.2026
Chambre des Députés

Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 08.05.2026
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 7 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Conformément à l'article 18 de la loi du 28 juin 2024 portant modification de la loi modifiée du 17 juillet 2020 relative à certaines mesures de suivi de l'évolution du virus SARS-CoV-2 et de lutte contre la maladie Covid-19, ladite loi vient à échéance le 30 juin 2026. À cette date, plusieurs dispositions cesseront de produire leurs effets, notamment celles relatives au port du masque ou encore au traitement de données, en particulier à des fins de recherche scientifique, de statistiques, ainsi que de suivi et d'évaluation de l'efficacité et de la sécurité des vaccins contre la Covid-19 et de l'évolution de l'état de santé des personnes vaccinées.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale :

- Face à l'échéance prochaine de la loi dite « Covid » et en l'absence, à ce stade, d'un cadre légal plus global en matière de pandémies ou de santé publique, le Gouvernement envisage-t-il de prolonger la durée d'application de cette loi ?
- Comment Madame la ministre évalue-t-elle, à ce jour, la pertinence et l'utilité des dispositions de ladite loi pour l'avenir ? Pour quelles raisons ?
- Dans l'hypothèse où une prolongation serait envisagée, Madame la ministre peut-elle préciser les adaptations éventuellement prévues ainsi que la durée de prolongation envisagée ?
- Dans quel délai Madame la ministre prévoit-elle de déposer un éventuel projet de loi en ce sens ?
- Compte tenu de l'absence de situation d'urgence, Madame la ministre entend-elle veiller à ce que le processus législatif se déroule dans des délais permettant un examen approfondi et serein par la Chambre des Députés ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo
Député